

Concours inter-associations GRAC, RADIOAMPT, RCN-EG

- Bandes VHF/UHF : le 3^{ième} samedi de juin de 7 h 00 à 14 h 00 locales
- Bandes décamétriques : le 2^{ième} samedi de septembre 7 h 00 à 18 h 00 locales

Les horaires peuvent varier suivant décision du Comité Directeur du RCN-EG.

Fréquences :

3,540 MHz +/- 5 kHz en CW
3,675 MHz +/- 5 kHz en BLU
7,025 MHz +/- 5 kHz en CW
7,035 MHz +/- 5 kHz en RTTY
7,080 MHz +/- 5 kHz en BLU
14,150 MHz +/- 10 kHz en BLU
21,300 MHz +/- 10 kHz en BLU
28,600 MHz +/- 10 kHz en BLU
144,080 MHz +/- 5 kHz en CW
144,350 MHz +/- 25 kHz en BLU
144,550 MHz +/- 25 kHz en FM
432,060 MHz +/- 5 kHz en CW
432,350 MHz +/- 25 kHz en BLU

Les stations s'annoncent :

- En phonie : Appel contest de F...xyz concours RCN-EG, GRAC, RadioAMPT.
- En télégraphie : CQ CQ CQ TESTS CLUB.

Règlement du concours

Participants :

- Le concours inter associations est ouvert à tous les membres et amis des 3 associations RCN-EG, GRAC, et RadioAMPT, à jour de cotisation.
- Les stations non membres qui répondent à une des stations membres ou amis des 3 clubs nationaux apportent des points à celles-ci.
- Les SWL participent en écoute comme une station radioamateur licenciée.

Cotation :

- Pour les contacts réalisés entre les membres des 3 clubs nationaux :
 - Concours décamétrique, par QSO : 5 points en BLU et 10 points en CW.
 - Concours VHF/UHF : 1 pt par km en VHF, 2 points par km en UHF, 10 points par km en CW VHF et UHF.
- Pour tous les autres contacts réalisés avec des stations individuelles :
 - Concours décamétrique, par QSO : 1 point en BLU et 2 points en CW.
 - Concours VHF/UHF, en VHF BLU 1 point par QSO, en UHF BLU 2 points par QSO, en VHF ou UHF CW 5 points par QSO.

- Pour les contacts réalisés avec les stations officielles **F8EGF, F6EGF, F6PTT, F5RAC et F6RAC** et toute les stations clubs RCN-EG, GRAC, RadioAMPT :
 - Concours décimétrique: 10 points par QSO en BLU et 20 points par QSO en CW.
 - Concours VHF/UHF : 3 points par km en VHF, 6 points par km en UHF, 20 points par km en CW VHF et UHF.
- Une station club devra être activée par 2 opérateurs minimum.
- Une station club devra adresser un seul document pour chaque classement HF, VHF- UHF.
- Un QSO réalisé par ou avec une station club ne sera comptabilisé qu'une seule fois.
- Les OM qui opèrent depuis une station club d'une des 3 associations pendant tout ou une partie du concours, peuvent rédiger 2 compte-rendus, 1 pour le club activé et 1 pour leur indicatif personnel. Pendant le concours, ils n'utiliseront que l'indicatif du club.
- Une station club opérée par 1 seul opérateur pendant toute la durée du concours sera classée avec les stations individuelles.
- Une liaison avec une station club ne comptera que pour 1 seul QSO.
- Les SWL comptabilisent les points comme une station individuelle.

Classement :

- Type de classement :
 - Les stations club multi-opérateurs en VHF/UHF.
 - Les stations club multi-opérateurs en décimétrique.
 - Les stations individuelles en VHF/UHF.
 - Les stations individuelles en décimétrique.
- Pour les opérateurs des stations club, leur classement ne sera pris en compte que dans la mesure où ils auront rédigé un compte-rendu à titre personnel.
- Les stations individuelles ou les stations club classées en 1^{er} depuis les 3 dernières années ne recevront pas la coupe du vainqueur, mais elles resteront classées en 1^{er} sur le résultat du concours à paraître dans le bulletin de liaison du RCNEG. A partir de l'année suivante elles pourront à nouveau prétendre à la coupe.
- Les SWL seront classés comme radioamateurs licenciés.

Dépouillement :

- Groupe de contrôle :
 - En décimétrique, RS ou RST + N° du QSO, le 1^{er} QSO commence par 001 et lors du changement de bande le numéro du QSO est poursuivi (**il ne faut pas recommencer à 001 lors du changement de bande**).
 - La même façon de procéder est à appliquer en VHF/UHF.
 - Chaque station ne peut être contactée qu'une seule fois sur chaque bande.
 - Chaque station du RCNEG, GRAC et RadioAMPT réalise un compte-rendu par type de classement.
 - Pour chaque type de classement le total des points doit être réalisé.
 - Pour les stations club, sur le compte-rendu, indiquer les indicatifs des opérateurs de la station club.
 - Pour les contacts réalisés avec des stations non membres, l'indiquer dans la colonne observations.
 - Les SWL rédigent un compte-rendu comme une station individuelle. Il doit comporter l'indicatif complet de la station en liaison avec la station entendue ainsi que le groupe de contrôle passé par la station entendue. D'autre part pour chaque liaison, le SWL note le groupe de contrôle qu'il aurait passé s'il était une station émettrice.

Les comptes-rendus sont à adresser à :

Jean-Claude DUGAY- F1MFN
10, lotissement « la Bergère »
01500 AMBUTRIX